



Privalto Protect Plus 2015

Titre de créance remboursant au moins 95 %
du capital à l'échéance⁽¹⁾

PRIVALTO



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

La banque d'un monde qui change

- **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+ au 1er juin 2015), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+ au 1er juin 2015).
L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 8 ans
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie.
- **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.

Communication à caractère promotionnel

(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à l'échéance.

Privalto Protect Plus 2015 offre à l'investisseur :

- Un remboursement d'au moins 95 % du capital⁽¹⁾ à l'échéance ;
- Une indexation à la performance sur 8 ans, si elle est positive, d'un panier composé de 3 fonds de sociétés de gestion renommées.



Privalto Protect Plus 2015 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

N.B. :

Le terme « capital » utilisé ici désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €. Les montants de remboursement présentés ici (gains ou pertes) sont exprimés en proportion de cette valeur nominale.

AVANTAGES

- Panier de 3 fonds notés 5 étoiles par Morningstar⁽²⁾
- Remboursement d'au moins 95 % du capital à l'échéance⁽¹⁾, quelle que soit la performance du panier de fonds.
- Un gain est versé à l'échéance dès lors que la performance retenue est supérieure ou égale à 5 %. Ce gain n'est pas plafonné à la hausse.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte en capital en cours de vie** : en cas de sortie, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.
- **Risque de perte partielle du capital à l'échéance si la performance retenue est inférieure à 5 %** : le produit offre un remboursement garanti de seulement 95 % du capital⁽¹⁾.
- **Possible sous-performance par rapport aux fonds**, du fait de l'application d'un facteur d'ajustement à leurs performances.

⁽¹⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à l'échéance.

⁽²⁾ Notation 10-ans au 1er juin 2015.

UN REMBOURSEMENT D'AU MOINS 95 % DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

- Si la performance retenue du panier est positive ou nulle, l'investisseur récupère à l'échéance :

95 % du capital⁽¹⁾

+

Performance retenue⁽¹⁾

Soit le **remboursement avec gain** si la performance retenue est supérieure à 5 %,
ou une **perte partielle en capital** si elle est positive mais inférieure à 5 %.

- Sinon, l'investisseur récupère :

95 % du capital⁽¹⁾

L'investisseur subit donc une **perte de 5 % du capital**.

Le niveau final du panier correspond à la moyenne des niveaux finaux des trois fonds rapportés à leurs niveaux initiaux.

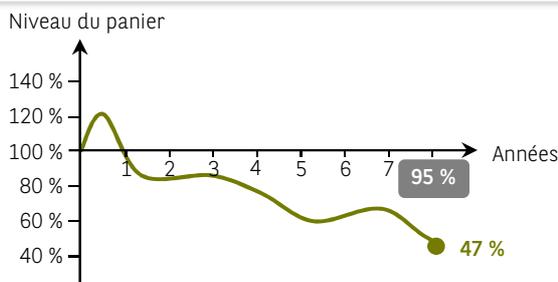
Le niveau final retenu pour le panier correspond à son niveau final effectif **diminué d'un facteur d'ajustement de 1,45 % par an (soit 88,90 % du niveau final effectif)**. La performance retenue est alors obtenue en rapportant ce niveau final retenu au niveau initial.

ILLUSTRATIONS

—● Niveau du panier

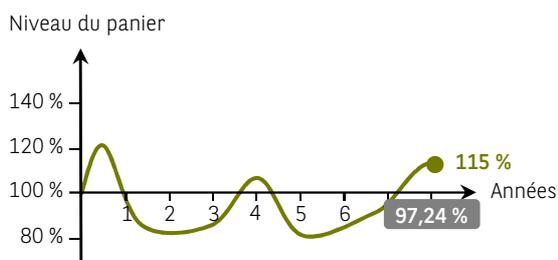
■ Montant remboursé

Scénario défavorable : performance négative du panier de fonds



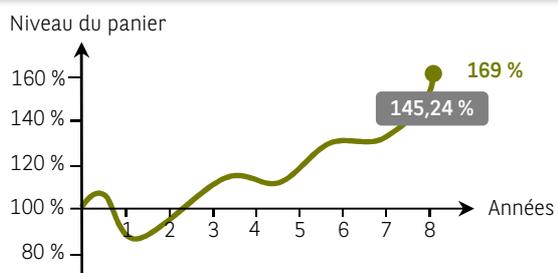
- Au bout de 8 ans, le niveau du panier est de 47 %. Après application du facteur d'ajustement, le niveau retenu est de 41,78 %. La performance retenue est ainsi de -58,22 % et donc inférieure à 5 %. Le produit est alors remboursé à l'échéance avec perte en capital.
- Montant remboursé : 95 % du capital⁽¹⁾**, soit un taux de rendement actuariel brut de -0,64 %⁽¹⁾ (supérieur à celui du panier, égal à -9,01 %).

Scénario intermédiaire : performance positive mais limitée du panier de fonds



- Au bout de 8 ans, le niveau du panier est de 115 %. Après application du facteur d'ajustement, le niveau retenu est de 102,24 %. La performance retenue est ainsi de 2,24 % et donc inférieure à 5 %. Le produit est alors remboursé à l'échéance avec perte en capital.
- Montant remboursé : 95 % du capital + 2,24 % = 97,24 % du capital⁽¹⁾**, soit un taux de rendement actuariel brut de -0,35 %⁽¹⁾ (inférieur à celui du panier, égal à 0,25 %).

Scénario intermédiaire : performance positive mais limitée du panier de fonds



- Au bout de 8 ans, le niveau du panier est de 169 %. Après application du facteur d'ajustement, le niveau retenu est de 150,24 %. La performance retenue est ainsi de 50,24 % et donc supérieure à 5 %. Le produit est alors remboursé à l'échéance avec gain.
- Montant remboursé : 95 % du capital + 50,24 % = 145,24 % du capital⁽¹⁾**, soit un taux de rendement actuariel brut de 4,78 %⁽¹⁾ (inférieur à celui du panier, égal à 5,20 %).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future des fonds et du produit. Aucune garantie n'est donnée quant à leur pertinence, leur exactitude ou leur opportunité.

(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à l'échéance.

(2) Ce facteur d'ajustement permet le financement de la protection à 95 % du capital à l'échéance. Pour plus d'informations sur le montant du facteur d'ajustement, veuillez vous référer aux Conditions Définitives de l'émission.

UN PANIER COMPOSÉ DE 3 FONDS

Carmignac Patrimoine est un fonds diversifié qui utilise trois moteurs de performance : les obligations internationales, les actions internationales et les devises. Pour respecter sa vocation patrimoniale, au moins 50% de son actif sont investis en produits obligataires et monétaires. L'allocation flexible vise à minimiser les risques de fluctuation du capital tout en recherchant les meilleures sources de rentabilité.

Performance du fonds depuis mai 2010



Caractéristiques du fonds

- **Code ISIN part A EUR Acc** : FR0010135103
- **Actifs sous gestion au 01/06/2015** : 28,83 milliards EUR
- **Type** : Capitalisation, libellée en euros
- **Performance annualisée au 01/06/2015** :
 - Sur 3 ans : 7,47 %
 - Sur 5 ans : 5,34 %
- **Date de lancement** : 12/10/1989

Ethna-Aktiv est un fonds qui a pour objectifs de préserver le capital et de créer de la valeur à long terme. Ce fonds s'adresse aux investisseurs qui accordent de l'importance à la stabilité, à la préservation du capital et à la liquidité des actifs, mais qui souhaitent dans le même temps obtenir une plus-value conséquente. Le fonds investit son actif dans des titres de toute nature, et notamment en actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats et dépôts à terme. Au total, l'exposition aux actions, fonds en actions et titres similaires aux actions ne peut dépasser 49 % de l'actif net du fonds.

Performance du fonds depuis mai 2010



Caractéristiques du fonds

- **Code ISIN part T** : LU0431139764
- **Actifs sous gestion au 01/06/2015** : 12,29 milliards EUR
- **Type** : Capitalisation, libellée en euros
- **Performance annualisée au 01/06/2015** :
 - Sur 3 ans : 7,85 %
 - Sur 5 ans : 5,81 %
- **Date de lancement** : 16/07/2009

DNCA Finance Eurose est un fonds diversifié qui cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations dans la zone euro. Il offre une alternative aux supports en obligations et aux produits monétaires. DNCA Finance Eurose est un fonds dont le portefeuille est construit autour de quatre classes d'actifs : obligations, obligations convertibles, actions et liquidités rémunérées. Dans une optique de diversification, le portefeuille est constitué de plus de 150 lignes et chaque entreprise ne représente en général pas plus de 2% des actifs du fonds, actions et obligations comprises.

Performance du fonds depuis mai 2010



Caractéristiques du fonds

- **Code ISIN part C** : FR0007051040
- **Actifs sous gestion au 01/06/2015** : 3,99 milliards EUR
- **Type** : Capitalisation, libellée en euros
- **Performance annualisée au 01/06/2015** :
 - Sur 3 ans : 10,14 %
 - Sur 5 ans : 6,74 %
- **Date de lancement** : 10/11/2000

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

(1) Source : Bloomberg, 1er juin 2015.



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

- **Risque lié aux sous-jacents** – Le montant remboursé à l'échéance dépend de la performance des fonds Carmignac Patrimoine, Ethna-Aktiv et DNCA Finance Eurose .
- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance des fonds, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment la volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de sortie en cours de vie, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors notamment du niveau, le jour de sortie, des paramètres de marché énumérés ci-dessus. Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant son remboursement à la Date d'échéance. Ainsi, le montant restitué pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement. Il existe donc un risque de perte en capital.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de contrepartie** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.
- **Risque relatif aux fonds** – Certains événements peuvent venir affecter les fonds sous-jacents des Certificats. De façon non limitative, ces événements sont la cessation d'activité, la dissolution, la faillite, une modification significative de la méthode de calcul de la valeur liquidative (VL), une suspension du calcul ou de la publication de la VL, la baisse de l'actif sous gestion sous un seuil prédéfini, une modification des modalités de liquidité, un événement de nature juridique et/ou fiscale ayant un impact sur la VL. En cas de survenance de l'un quelconque de ces événements, l'Agent de Calcul pourra, si nécessaire, entreprendre différentes actions comme ajuster les modalités des Certificats, procéder à une substitution du fonds sous-jacent. En cas de survenance d'un événement affectant le fonds, les porteurs se verront néanmoins rembourser à minima 95 % de la valeur nominale des Certificats à la date d'échéance (sauf défaut de paiement ou faillite de l'Émetteur ou de Garant de la formule). Pour plus d'informations concernant les événements susceptibles d'affecter le fonds et leurs conséquences, il convient de se reporter au Prospectus de Base et aux Conditions Définitives de l'Émission.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

■ Code ISIN	XS1222216522
■ Forme juridique	Certificats, titres de créance de droit anglais remboursant au moins 95 % du capital
■ Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+ au 1 ^{er} juin 2015), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
■ Garant de la formule	BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+ au 1 ^{er} juin 2015)
■ Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
■ Montant de l'Émission	30 000 000 €
■ Valeur nominale	1 000 €
■ Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
■ Souscription	Du 23 juin 2015 au 27 juillet 2015
■ Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant des Titres de créance placés. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande.
■ Garantie du capital	95 % à l'échéance⁽¹⁾
■ Sous-jacent	Panier équilibré composé du fonds Carmignac Patrimoine (Code Bloomberg : CARMPAT FP Equity, code ISIN : FR0010135103), du fonds Ethna-Aktiv (Code Bloomberg : ETAKTVE LX Equity, code ISIN : LU0431139764) et du fonds DNCA Finance Eurose (Code Bloomberg : DNCASER FP Equity, code ISIN : FRO007051040)
■ Date de constatation du niveau initial du panier	27 juillet 2015
■ Date de constatation finale	27 juillet 2023 (année 8)
■ Date d'échéance	10 août 2023 (année 8)
■ Valorisation	<ul style="list-style-type: none">▪ Quotidienne par BNP Paribas Arbitrage S.N.C▪ Double valorisation bi-mensuelle par Pricing Partners (société indépendante financièrement de BNP Paribas). Disponible sur simple demande auprès de votre intermédiaire financier.
■ Marché Secondaire	Quotidien : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une commission maximale de 1 %.
■ Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à l'échéance.



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

La banque d'un monde qui change

Privalto Protect Plus 2015 (ci-après les « Certificats ») sont des Certificats présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public en France uniquement. Les principales caractéristiques des Certificats exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Certificats et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Certificats au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Certificats et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Certificats. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Certificats en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Certificats est composée :** (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 9 juin 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), (b) de ses éventuels Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms »), ainsi que (d) du Résumé Spécifique à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Certificats, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur les sites Internet www.amf-france.org et www.privalto.fr.